



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.468/17/Corr.1



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

9 Septembre 2019
Original : anglais

Réunion des points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 10 - 13 septembre 2019

Point 5 de l'ordre du jour Questions spécifiques pour examen et décision par la réunion, y compris les projets de Décisions

Projet de Décision : Programme de travail et budget 2020 - 2021 du PAM

Rectificatif

Le livrable attendu de l'activité 2.1.1.5.b) pour les options 1 et 2

Substituer au texte actuel :

b) Mécanisme de mobilisation d'équipements d'intervention et d'experts en cas d'urgence mis en œuvre

Les livrables attendus de l'activité 2.2.1.3.d) et 2.2.1.3.f) pour les options 1 et 2

Substituer au texte actuel :

d) CECIS intégré dans le Système de notification des situations d'urgence en Méditerranée (MedERSys);

f) Etude sur la question des déversements marins de condensats préparée.

Les livrables attendus de l'activité 2.7.1.2 pour les options 1 et 2

Substituer au texte actuel :

a) Feuille de route pour la préparation d'une soumission à l'OMI pour désigner la zone de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions (ECA) d'oxydes de soufre (SOx) en vertu de l'Annexe VI de MARPOL, mise en œuvre

b) Les études suivantes préparées et supervisées par le Comité technique d'experts sur une ECA de SOx :

i) analyses des impacts sur le transport commercial international, ainsi que sur le report modal commercial en dehors de la Méditerranée,

ii) analyses des impacts sur l'activité de transport à courte distance, ainsi que sur le développement économique et social des îles et des zones insulaires et reculées, et

iii) analyses complémentaires d'approvisionnement en combustible et de technologie (production régionale de carburant, disponibilité du carburant et technologies de mise en conformité de substitution)

c) Les principaux éléments techniques d'un projet de soumission à l'OMI élaborés par le Comité technique d'experts sur une ECA de SOx

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.